à

Monsieur Renaud Muselier, député européen

CINQ RAISONS de dire « NON » au CETA

1 La démocratie à la botte des multinationales

Le CETA institue une justice privée au service des multinationales et au-dessus des lois nationales (règlement des litiges entre Etats et investisseurs : ICS). Elle leur permet d'attaquer les gouvernements sur les mesures protectrices de l'environnement, de la santé et des droits des travailleurs dans la mesure où leurs profits seraient menacés. L'inverse n'est pas possible : les Etats n'ont pas à leur disposition de sanctions efficaces lorsque les multinationales ne respectent pas l'intérêt public.

81 % des multinationales nord-américaines ont des filiales au Canada. Elles pourraient donc utiliser le CETA pour faire condamner des Etats européens même en l'absence de traité UE-EU en cours de négociation (TAFTA).

Le CETA offre aussi aux lobbys industriels et financiers la possibilité d'être associés à l'élaboration des lois et des règlementations. **Un Forum de coopération réglementaire** doit faire évoluer le traité. Il permettra de transformer à long terme les lois, normes et règles qui protègent nos préférences collectives.

Ce Forum devra aussi être informé préalablement avant tout changement de législation. Ce qui permettra aux lobbys qui s'estimeraient potentiellement lésés dans leurs intérêts de faire pression pour que la loi ne voie pas le jour ; notamment en menaçant l'Etat concerné de procès devant l'ICS (cf. ci-dessus).

2 Le bien commun menacé par la privatisation croissante des services publics

Le CETA vise à ouvrir le maximum de services marchands, publics ou non à la concurrence des entreprises. Seule une liste négative précisera les secteurs qui pourront être exclus de cette libéralisation. Tout secteur nouveau sera automatiquement ouvert à la concurrence. Cette liste pourra aussi être modifiée par le Forum de coopération réglementaire. Et un secteur déclaré ouvert à la libéralisation ne pourra plus en être retiré (effet cliquet).

L'UE a réussi à obtenir l'accès à tous les marchés publics canadiens, fédéraux, provinciaux, municipaux. Les entreprises transnationales européennes peuvent répondre à des appels d'offre dans les secteurs de la santé, l'éducation, la gestion de l'eau, l'énergie, les transports. Le secteur public canadien sera massivement restreint.

3 L'agriculture et l'alimentation en péril

Le CETA prépare la victoire de l'agro-business contre l'agriculture paysanne, locale et de qualité, respectueuse de l'environnement et de la santé. L'UE accepte l'importation de quotas de viandes qui ne sont pas aux normes européennes.

Le principe de précaution n'est plus protégé par le CETA. La concurrence obligera la production européenne à s'industrialiser davantage et à diminuer les normes sanitaires qui seraient jugées « obstacles injustifiés au commerce ».

Rappelons que le Canada a déjà fait condamner la France dans le cadre de l'OMC pour avoir refusé du bœuf aux hormones...

4 Le climat et l'environnement sacrifiés

Au-delà de déclarations d'intentions lénifiantes sur le maintien d'un niveau élevé de protection de l'environnement, mais sans jamais instituer de dispositif contraignant, le CETA est en contradiction complète avec l'accord de Paris (COP 21). Il booste l'extractivisme avec une production accrue de gaz à effet de serre, le développement de l'agro-business, celui des transports de marchandises et des pollutions qui s'ensuivent.

Et les entreprises transnationales pourront toujours attaquer les Etats si les décisions de transition écologique prises par eux perturbent leurs profits.

5 Les emplois menacés

L'étude d'impact annexée au traité fait état de prévisions très limitées en matière de croissance du PIB (moins de 0.1 % d'augmentation du PIB pour l'UE dans 7 ans) et de l'emploi. Plusieurs études universitaires contestent ces résultats : ex : la Tuft University évalue à 200 000 le nombre d'emplois perdus en Europe (45 000 en France) Le CETA favorisera le développement des grands groupes aux dépens des PME principalescréatrices d'emploi.

20 ans après la création de l'ALENA (traité de libre-échange entre EU, Canada et Mexique), le bilan est négatif sur plusieurs plans : pression à la baisse sur les salaires aux Etats-Unis et au Canada, destruction profonde de l'agriculture mexicaine.

Conclusion

Ce traité, négocié dans le plus grand secret par l'UE et le Canada sous le contrôle des lobbys industriels et financiers, a comme but essentiel de remplacer le fonctionnement démocratique des Etats par une gouvernance des entreprises : elles pourront réécrire nos lois, nos normes et nos réglementations, au détriment des consommateurs, usagers ou travailleurs comme à celui de notre planète.

Le CETA doit être refusé par le Parlement européen.

Quels sont les arguments pour voter la ratification le 2 février 2017 ?

NB: Déjà le 11 avril 2016, le collectif Stop Tafta Marseille a écrit au président du Conseil régional PACA pour lui faire part de son inquiétude à l'approche de la signature du CETA. Par courrier du 20 mai, Monsieur Christian Estrosi nous a informés qu'il chargeait Mme Audrey Brun de se saisir de notre demande. Le collectif attend une réponse